

# Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Où faut-il implanter en priorité de nouveaux centres de santé médicaux ou polyvalents ? C'est à cette question que répond une enquête de la Fédération des établissements privés non lucratifs (FEHAP), qui a identifié 398 zones géographiques prioritaires.

Pour établir ces zones, l'enquête s'est basée sur des critères de l'Insee et les travaux de la Nouvelle fabrique des territoires, une société de conseil spécialisée.

Les 398 secteurs retenus présentent tous une fragilité de l'offre sanitaire qui tient au contexte socio-économique (ruralité, urbanité), sanitaire et social (niveau de surmortalité prématurée, densité de médecins généralistes) et à la présence ou non d'un centre de santé médical/polyvalent ou d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Selon l'enquête, les zones prioritaires se situent principalement dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, en Haute-Normandie, et sur les côtes nord de la Bretagne. Pour financer ces 400 nouvelles structures, il faudrait un budget de quelque 200 millions d'euros, dont une grande partie serait à la charge des collectivités territoriales, et 1 500 médecins (dont 1 000 généralistes) pour gérer ces centres, soit 2,5 équivalents temps plein par centre.

Pour consulter l'enquête, rendez-vous sur le site [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

© 2014 Les Echos Publishing